

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 12 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 18 novembre 2024

MUSÉES DE FRANCE - PROCÈS-VERBAL DE RÉCOLEMENT DU DÉPÔT DE NEUF ARMES À FEU AVEC BAÏONNETTES ASSOCIÉES ET UNE ŒUVRE PICTURALE AU MUSÉE DU SOUS-OFFICIER À SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Florent JARRIAULT, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas VIDEAU, Alain CANTEAU pouvoir à Florent JARRIAULT, Olivier D'ARAUJO pouvoir à Clément COHEN, Noémie FERREIRA pouvoir à Aurore NADAL, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Lucy MOREAU, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Rose-Marie NIETO pouvoir à Dominique SIX, Florent SIMMONET pouvoir à Florence VILLES, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

François BONNET, Christophe GUINOT, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Séverine VACHON.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

MUSÉES DE FRANCE - PROCÈS-VERBAL DE RÉCOLEMENT DU DÉPÔT DE NEUF ARMES À FEU AVEC BAÏONNETTES ASSOCIÉES ET UNE ŒUVRE PICTURALE AU MUSÉE DU SOUS-OFFICIER À SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée au code du patrimoine, partie législative (ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004) ;

Vu le décret d'application n° 2002- 852 du 2 mai 2002 ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au journal officiel le 12 juin 2004) ;

Vu la circulaire n° 2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France (décret n° 2002-852 du 2 mai 2002 et arrêté du 25 mai 2004 publié au JORF du 12 juin 2004) ;

L'article L451-2 du code du Patrimoine prévoit que « les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur inventaire [et qu'il] est procédé à leur récolement tous les dix ans ».

La procédure de récolement consiste à vérifier sur pièce et sur place, à partir d'un bien ou de son numéro d'inventaire, la présence du bien dans les collections, sa localisation, l'état du bien, son marquage, la conformité administrative et juridique (propriété) et son inscription à l'inventaire.

Le premier récolement décennal des collections des musées de France de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a débuté officiellement en juin 2013 et s'est achevé au 31 décembre 2015. Le deuxième récolement décennal est programmé de 2016 à 2025.

Chaque campagne de récolement fait l'objet d'un procès-verbal obligatoire décrivant la méthode adoptée, le champ ouvert par le récolement, les résultats et notamment la liste des objets non vus, manquants ou détruits : celui-ci doit être transmis au Ministère de la Culture.

Les opérations de récolement s'appliquent à la totalité des collections affectées aux musées, qu'elles soient conservées dans l'établissement ou déposées à l'extérieur, et sont réalisées sous la responsabilité du professionnel responsable des collections.

A ce titre, un récolement a été réalisé en juillet 2023 au musée du ~~Sous-officier de Saint-Maixent~~ L'École qui accueille en dépôt une collection d'armes et une œuvre picturale *La Halte du soldat* par Hubert-Sauzeau, propriétés de la Ville de Niort et dont la gestion a été transférée à la CAN.

Le récolement a permis de voir neuf armes, quatre baïonnettes et l'œuvre picturale *La Halte du soldat* par Hubert-Sauzeau, ce qui ne semble pas correspondre à la totalité du dépôt réalisé au musée du Sous-officier de Saint-Maixent-l'École en 1986. Selon le constat sur site et la documentation associée, il manquerait en ce jour, deux baguettes et deux baïonnettes.

Pour information, le musée du Sous-officier de Saint-Maixent-l'École a réouvert ses portes en juin 2024 et une demande de renouvellement des dépôts a été formulée en mai 2024.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide le procès-verbal de récolement du dépôt des neuf armes à feu (avec baïonnettes associées) et de l'œuvre picturale *La Halte du soldat* par Hubert-Sauzeau.
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Lydia ZANATTA

Alain CHAUFFIER

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué